



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Téléphone : 02 37 31 81 01

Courriel : mairie@aunay-sous-auneau.fr

Arrêté n° 30/2026

Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la demande formulée le 28/05/2026 par le Club de Basket-Ball d'Auneau, afin d'organiser un entraînement en extérieur sur le city-stade d'Aunay-sous-Auneau le vendredi 19 juin 2026,
- Considérant que pour permettre la bonne organisation de cette manifestation, il y a lieu d'interdire l'accès au city-stade.

ARRETE

Article 1 : L'accès et l'utilisation du city stade seront réservés au Club de Basket-Ball d'Auneau pour l'organisation d'un entraînement en extérieur le vendredi 19 juin 2026 de 18h00 à 23h00.

Article 2 : Le Club de Basket-Ball d'Auneau aura à sa charge et sous sa responsabilité toutes dégradations constatées.

Article 3 : Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par affichage en Mairie.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Application

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté :

- Monsieur le Maire d'Aunay-sous-Auneau.
- Monsieur le Responsable des Services Techniques Municipaux.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Auneau.
- SDIS
- Club de Basket-Ball d'Auneau.

Certifié exécutoire compte tenu de :

- La transmission à la Préfecture le :
- La notification le : 02/06/2026
- L'affichage en Mairie le : 02/06/2026

Fait à Aunay-sous-Auneau,
Le 02/06/2026

Le Maire
Julien PIÉHAT

